

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de **ARCHES**

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire
M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – RACINE Jean, 2° Adjoint – DIEUDONNE Claude, 3° Adjoint – CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjoint
Mmes et Mrs GEROME Nadine, FREY Sidonie, ROUX-MARCHAND Thomas, , BARGEOT Fabrice, VALENTIN Angélique Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme REMY Catherine à M. PERRIN David, M. LECOANET Martial à M. RACINE Jean, M. GEORGES Matthieu à Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, Mme CASCALES Anne à Mme DIEUDONNE Claude.

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, BONATO Astrid.

Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier relatif à la fourniture de repas livrés en liaison chaude pour les besoins du restaurant scolaire.

Date de convocation :
22/06/2023

Délibération
N°2023-40

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE –

Le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention.

Objet :

DECIDE de CONCLURE une convention avec **L'Alsacienne de restauration** 2 rue Evariste Galois 67300 SCHILTIGHEIM.

CONVENTION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

-

Fournitures et
Livraison restauration
scolaire 2023-2024

Pour extrait certifié conforme,
Délibération exécutoire le
Transmis à la Préfecture des
Vosges le

Le Maire,
David PERRIN-



David PERRIN

DAVID PERRIN
2023.06.30 11:13:17 +0200
Ref:20230630_110602_1-1-O
Signature numérique
le Maire